

LE PALMARÈS 2006 DES MÉDICAMENTS



Le Palmarès des médicaments porte sur les médicaments présentés durant l'année écoulée dans la rubrique du "Rayon des nouveautés" de la revue *Prescrire* (n°s 268 à 278 en 2006).

Chaque mois, la Rédaction de la revue *Prescrire* présente une analyse comparative et méthodique des données disponibles sur les nouveaux médicaments commercialisés, ou sur les nouvelles indications thérapeutiques de médicaments déjà commercialisés. Le but est de donner au lecteur les moyens de distinguer dans la masse des nouveautés commerciales, malgré les insuffisances des procédures d'autorisation de mise sur le marché et malgré le bruit de fond promotionnel, ce qui devrait être intégré dans la panoplie thérapeutique déjà existante, ou ce qui devrait remplacer d'anciens médicaments pour mieux soigner.

Ce travail est mené selon des procédures rigoureuses, détaillées sur le site internet www.prescrire.org, et qui incluent notamment une recherche documentaire extensive, le recours à un large comité de lecture, spécifique pour chaque projet de synthèse, et un contrôle qualité vérifiant la cohérence du texte avec l'ensemble des données référencées.

En toute indépendance. Ce travail est mené en totale indépendance par la Rédaction : la revue est financée exclusivement par les abonnements individuels de ses lecteurs, elle ne reçoit aucune subvention ni aucun financement pour insertion de publicités. La publication du bilan financier annuel de la revue, dans chaque numéro du mois de mars, témoigne de cette indépendance.

En fin d'année, le Palmarès *Prescrire* des médicaments est élaboré à partir des synthèses publiées dans l'année, et à la lumière de l'évolution des données disponibles depuis la publication en cours d'année.

Le Règlement du Palmarès des médicaments est disponible sur le site internet *Prescrire* www.prescrire.org.

L'amélioration apportée par la nouveauté peut consister en un supplément d'efficacité, en une moindre incidence ou moindre gravité des effets indésirables (à efficacité similaire), ou en une possibilité d'administrer le traitement plus simplement ou plus sûrement.

Pilule d'or



La "Pilule d'or" est attribuée aux médicaments qui constituent un progrès thérapeutique décisif dans un domaine où malades et praticiens étaient totalement démunis.

<i>nitisinone</i>	ORFADIN°	seul médicament connu qui modifie de façon décisive l'évolution naturelle de la tyrosinémie héréditaire de type 1, dès les premiers mois de vie (n° 276)	(1)
-------------------	----------	--	-----

Inscrit au tableau d'honneur



Le médicament suivant a constitué un progrès net pour certains patients par rapport aux moyens thérapeutiques déjà disponibles, avec certaines limites :

<i>triclabendazole</i>	EGATEN°	dans la fasciolose (n° 271)	Novartis
------------------------	---------	-----------------------------	----------

Cités au Palmarès



Les médicaments suivants (par ordre alphabétique de la DCI) ont contribué à améliorer, modestement, les moyens de prise en charge des patients :

<i>interféron alfa-2b</i>	VIRAFERON°, INTRONA°	dans l'hépatite C chronique chez les enfants (n° 278)	Schering-Plough
+ <i>ribavirine</i>	REBETOL°		
<i>metformine</i>	GLUCOPHAGE°	dans le diabète de type 2 chez les enfants (n° 278)	Merck Lipha Santé
<i>rituximab</i>	MABTHERA°	dans le lymphome folliculaire, en adjonction à la chimiothérapie de première ligne (n° 272)	Roche

1- Co-développé par Orphan Europe et Swedish Orphan ; titulaire de l'AMM : Swedish Orphan.

2006 : des progrès pour quelques patients. Cette année, le Palmarès des médicaments comporte une Pilule d'or, ce qui n'était pas arrivé depuis 1998 (lire dans ce numéro page 84). Cependant, les malades concernés par ce Palmarès sont peu nombreux. Pour la très grande majorité des situations, la panne d'innovation persiste (lire dans ce numéro pages 140-150). Faute de mettre sur le marché des médicaments apportant des progrès tangibles, la plupart des firmes pharmaceutiques piétinent, découpent en minces tranches les indications de leurs nouveautés, multiplient les artifices pour exploiter à fond leurs brevets, et usent et abusent de la publicité sous diverses formes

pour pousser les ventes. Les autorités sanitaires font trop souvent passer les intérêts économiques à court terme des firmes avant ceux des patients, et en arrivent parfois à accorder une autorisation de mise sur le marché alors que la balance bénéfices-risques n'est pas favorable. Pourtant, c'est au contraire d'autorités plus exigeantes que devrait venir un réel renouveau.

©La revue *Prescrire*